

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 55 (Rect)

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. Philippe Vigier, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 4

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministre de l'intérieur peut assortir cette assignation à résidence d'un placement sous surveillance électronique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet au ministre de l'intérieur de placer tout individu, assigné à résidence dans le cadre de l'état d'urgence, sous surveillance électronique.